

**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
20 décembre 2006  
Français  
Original : anglais

**Assemblée générale**  
**Soixante et unième session**  
Points 17 et 27 de l'ordre du jour

**Conseil de sécurité**  
**Soixante et unième année**

**La situation dans les territoires occupés de l'Azerbaïdjan**

**Conflits prolongés dans la région du groupe GUAM  
et leurs incidences sur la paix, la sécurité  
et le développement**

**Lettre datée du 12 décembre 2006, adressée  
au Secrétaire général par le Chargé d'affaires  
par intérim de la Mission permanente de l'Ukraine  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

En ma qualité de représentant du pays coordonnateur du groupe GUAM (Géorgie, Ukraine, République d'Azerbaïdjan et République de Moldova), j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une déclaration du Conseil des ministres des affaires étrangères de l'Organisation du GUAM pour la démocratie et le développement économique, adoptée à la réunion ministérielle du GUAM tenue à Bruxelles le 4 décembre 2006 (voir annexe I), ainsi que le texte d'une déclaration faite par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), Volodymyr Yelchenko, au nom du GUAM, à la quatorzième réunion du Conseil des ministres des affaires étrangères de l'OSCE, tenue à Bruxelles le 4 décembre 2006 (voir annexe II).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de ses annexes comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 17 et 27 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim,  
(*Signé*) Viktor **Kryzhanivskyi**



**Annexe I à la lettre datée du 12 décembre 2006,  
adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaire  
par intérim de la Mission permanente de l'Ukraine  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Déclaration du Conseil des ministres des affaires  
étrangères de l'Organisation du GUAM  
pour la démocratie et le développement économique**

Bruxelles, le 4 décembre 2006

Le Conseil des ministres des affaires étrangères du GUAM est vivement préoccupé par le prétendu « référendum constitutionnel » prévu pour le 10 décembre 2006 dans la région du Haut-Karabagh, dans la République d'Azerbaïdjan.

Le Conseil souligne que la tenue de ce prétendu « référendum » contrevient à la Constitution de la République d'Azerbaïdjan ainsi qu'aux normes et principes applicables du droit international, et que cette consultation sera donc dénuée de tout effet juridique et ses résultats considérés comme nuls et nonavenus.

Les ministres soulignent que le prétendu « référendum » perturbe le déroulement du processus de paix en cours, qu'il est destiné à créer un fait accompli dans la région et qu'il induit la communauté internationale en erreur.

Le Conseil des ministres du GUAM affirme que cet acte va à l'encontre des normes et valeurs universellement reconnues de la démocratie, de l'état de droit et des droits de l'homme. Tout document constitutionnel prévoyant l'autonomie de la population de la région du Haut-Karabagh doit impérativement être l'aboutissement d'une démarche licite, démocratique et pacifique faisant intervenir pleinement et directement, sur un pied d'égalité, toute la population de la région, qui est composée d'Arméniens et d'Azerbaïdjanais.

Le Conseil des ministres des affaires étrangères du GUAM appelle les États membres de l'OSCE et les autres organisations internationales à condamner cet acte illicite et à soutenir les efforts qui sont faits à l'heure actuelle pour parvenir à un règlement pacifique du conflit dans le respect de l'intégrité territoriale de l'Azerbaïdjan à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

**Annexe II à la lettre datée du 12 décembre 2006,  
adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaire  
par intérim de la Mission permanente de l'Ukraine  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Déclaration du chef de la délégation de l'Ukraine,  
Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'OSCE,  
Volodymyr Yelchenko, prononcée au nom des États  
membres de l'Organisation du GUAM pour la démocratie  
et le développement économique à la quatorzième réunion  
du Conseil des ministres de l'OSCE**

Bruxelles, le 4 décembre 2006

Au nom des membres de l'Organisation du GUAM pour la démocratie et le développement économique, je remercie nos hôtes belges pour leur hospitalité et l'excellente organisation de la réunion. Nous sommes particulièrement heureux que Bruxelles soit devenue ces jours-ci la capitale d'une organisation de plus, qui s'attache à promouvoir la sécurité et la coopération en Europe et bien au-delà. Je remercie donc vivement la présidence belge de toutes les activités capitales qu'elle a menées au cours de l'année.

Bien entendu, nous souhaitons aussi la bienvenue au Ministre espagnol des affaires étrangères. Les États membres du GUAM souhaitent à la nouvelle présidence espagnole un plein succès et beaucoup de vigueur pour s'acquitter de cette lourde tâche.

L'année 2006 restera dans les annales pour le GUAM. Le 23 mai, au sommet du GUAM, à Kiev (Ukraine), auquel ont participé plusieurs chefs d'État et de gouvernement, le Secrétaire général de l'OSCE et de hauts représentants d'États membres de l'OSCE, les Présidents de la République d'Azerbaïdjan, de la Géorgie, de la République de Moldova et de l'Ukraine ont créé une organisation internationale régionale, l'Organisation du GUAM pour la démocratie et le développement économique.

Les chefs d'État du GUAM ont réaffirmé que l'Organisation avait pour priorités le renforcement de la démocratie et de l'état de droit, le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, le développement économique, la sécurité et la stabilité, la protection de l'environnement, la lutte contre le terrorisme international, contre le séparatisme agressif, l'extrémisme et la criminalité transnationale organisée, l'approfondissement de l'intégration de l'Europe, la réalisation du développement durable et la prospérité de leurs populations. Ces priorités du GUAM concordent en tous points avec les principaux buts et principes de l'OSCE.

Les États membres du GUAM attachent une grande importance au renforcement du rôle que joue l'OSCE en tant qu'organisation ouverte et complète vouée à la sécurité, en tant que lieu de dialogue politique, en tant que moyen clef d'alerte rapide, de prévention des conflits, de gestion des crises et de relèvement des pays après les conflits et en tant que mécanisme de coopération, pour la promotion des valeurs de la démocratie, de l'état de droit et des droits de l'homme dans toute la région de l'OSCE et au-delà.

Il est évident que l'action que mènent l'OSCE et le GUAM dans le domaine de la sécurité va dans le même sens. Le règlement des conflits « qui n'en finissent pas » dans la région de Transnistrie, au Moldova, dans les régions de l'Ossétie du Sud, de Tskhinvali et de l'Abkhazie, en Géorgie, et dans la région du Haut-Karabagh, en Azerbaïdjan, reste prioritaire pour l'action de l'OSCE et pour la coopération au sein du GUAM.

Dès qu'ils ont déclaré qu'ils participaient au processus d'Helsinki, les États membres du GUAM se sont attachés à jouer un rôle déterminant dans les activités menées par l'OSCE dans les domaines de la prévention et du règlement des conflits. L'Ukraine, en particulier, joue un rôle de médiateur, de garant du règlement dans la région moldave de Transnistrie et tient à poursuivre ses activités. Nos pays pensent que les propositions du Président de l'Ukraine, Viktor Iouchtchenko, intitulées « Vers un règlement par la démocratie » sont un bon point de départ. Je saisis cette occasion pour réaffirmer que nous sommes favorables au plan proposé par le Président de la Géorgie, Mikheïl Saakachvili pour le règlement pacifique du conflit dans la région de l'Ossétie du Sud et de Tskhinvali et aux activités que mène le Groupe de Minsk de l'OSCE dans le processus de paix pour la région azerbaïdjanaise du Haut-Karabagh.

Nous sommes conscients que les conflits non réglés sur le territoire de la République d'Azerbaïdjan, de la Géorgie et de la République de Moldova menacent la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de ces États, font obstacle à des réformes démocratiques de grande envergure et au développement durable, compromettent la sécurité régionale, pèsent sur l'intégration paneuropéenne et interpellent l'ensemble de la communauté internationale.

Nous sommes intimement convaincus que dans la démarche de l'OSCE, qui conjugue sécurité et coopération, le règlement pacifique de ces conflits, qui est la seule issue, doit reposer sur les normes et les principes généralement admis du droit international que sont la souveraineté, l'intégrité territoriale, et l'inviolabilité des frontières internationalement reconnues des États, ainsi que sur les résolutions de l'Organisation des Nations Unies et du Conseil de sécurité et les décisions de l'OSCE.

Les États membres du GUAM soulignent qu'il est important de démilitariser les zones de conflit et de les sécuriser avec l'aide de forces multinationales de maintien de la paix déployées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies ou de l'OSCE pour créer les conditions permettant aux populations de rentrer chez elles et aux ethnies de coexister pacifiquement.

Nous saluons cette année les efforts et les méthodes nouvelles de la présidence belge qui visent à rétablir la confiance dans les zones de conflit susmentionnés par le relèvement socioéconomique, notamment en facilitant les contributions des donateurs, la démocratisation et les interventions face aux risques et menaces.

Les États membres du GUAM suivent de très près l'évolution de la situation au Kosovo. Nous avons la conviction qu'un règlement juste et durable ne peut survenir que si l'accord sur le statut définitif emporte l'adhésion des parties concernées et fait l'objet d'un consensus. De ce point de vue, la décision de poursuivre les pourparlers est un bien.

À notre avis, les prétendus « référendums sur l'indépendance » qui viennent d'avoir lieu en Transnistrie, en République de Moldova, et dans la région de

l'Ossétie du Sud et de Tskhinvali, en Géorgie, ainsi que l'intention de tenir un prétendu « référendum constitutionnel » dans la région du Haut-Karabagh en Azerbaïdjan sont une grande menace et un gros problème pour la stabilité et pour la continuité du processus de règlement. Nous nous félicitons donc de la réaction de la présidence de l'OSCE et de celle de l'Union européenne et du Secrétaire général du Conseil de l'Europe, ainsi que des déclarations de l'immense majorité des États de l'OSCE, qui ont refusé catégoriquement de reconnaître les résultats de ces référendums, conformément aux principes communs de l'OSCE.

En même temps, ce que nous disons aux populations des régions séparatistes est que les institutions européennes et leurs États membres sont disposés à tout mettre en œuvre pour accélérer le règlement des conflits, tout en accordant une aide économique importante et des garanties juridiques aux populations et aux institutions afin de garantir dans l'État réuni le respect des droits de l'homme, de l'état de droit, de l'économie de marché, des langues ethniques et de la liberté religieuse.

Les États participants de l'Organisation du GUAM pour la démocratie et le développement économique estiment que la question de la sécurité énergétique qui a été soulevée au début de l'année est indissociable de celle de la sécurité de la région et de chacun de ces États. En 2006, cette idée a animé les efforts des États participants de l'OSCE qui se sont attachés à faire appliquer les dispositions relatives à la sécurité énergétique de la Stratégie adoptée par l'OSCE à Maastricht en 2003. Par quelques mesures concrètes, nous avons confirmé que l'OSCE pouvait relever les défis nouveaux et renforcer l'action concertée menée par la communauté internationale dans ce domaine. Les États membres du GUAM souhaitent donc que l'OSCE continue de participer au dialogue et à la coopération à l'échelle interrégionale dans le domaine énergétique.

Nous sommes persuadés que l'Organisation du GUAM pour la démocratie et le développement économique et l'OSCE noueront encore des liens de coopération fructueux dans le domaine de la promotion de la sécurité, de la stabilité et de la prospérité de l'Europe au sens large.

---